



Le papa refuse de me donner son adresse

Par Anglik

Bonjour, après la séparation avec le père de mon fils, celui ci est allé vivre chez sa mère mais lors de l'audience du JAF mon avocate m'a signalé que Mr n'habitait plus chez sa mère sans me donner l'adresse complète.

Ayant reçu récemment la réponse du JAF je constate que sur le jugement Mr déclare encore vivre chez sa mère.

Je lui ai donc demandé sa nouvelle adresse, il refuse et maintient qu'il vit chez sa mère, je ne pense pas que mon avocate se soit trompée et sachant que mon ex ment comme il respire je sais très bien qu'il habite ailleurs.

En attendant la réponse du JAF j'ai refusé de lui laisser notre enfant sans son adresse, il a préféré repartir bredouille que de me la donner.

Je ne sais pas comment faire pour avoir cette adresse et faire respecter ce jugement ?et comment prouver que Mr a déménagé ?

Merci pour vos réponses

Par chance

vous pourriez faire appel à un détective privé